Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260921-0621092026-DE

Département du MORBIHAN - COMMUNE DE NEULLIAC

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	15
Absents :	
Procurations :	0
Votants :	15

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 21 septembre 2026

Date de convocation : 15 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Madame Véronique BLANDEL, Monsieur Christian MOTREFF, Madame Murielle GAMBIER, Monsieur Loïc PLANCHON adjoints, Madame Madeleine RAULT, Monsieur Dominique DUBOIS, Madame Evelyne HUBY, Monsieur Olivier CONRAD, Madame Louise-Marie GUEGAN, Madame Stéphanie LE BOLLAN, Madame Corinne MARTIN, Monsieur Anthony CADET, Monsieur Alexandre JAOUEN, Monsieur William COLLIN

Absents : Néant

Madame Véronique BLANDEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

06-21/09/2026 - Nomination d'un référent communal « agriculture »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à l'installation des conseils municipaux, Pontivy Communauté souhaite remettre en place le groupe des référents communaux « Agriculture », qui se réunit une à deux fois par an dans le cadre du suivi des actions agricoles du territoire, notamment des mesures de compensation agricole collective (installation-transmission, circuits courts, usage de l'eau). Il propose de désigner un référent communal et de communiquer ses coordonnées à Pontivy Communauté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1er : De désigner Monsieur Olivier CONRAD, conseiller municipal délégué, en qualité de référent communal « Agriculture », pour la durée du mandat en cours.

Article 2 : De charger ce référent d'assurer le lien entre la commune, Pontivy Communauté et les agriculteurs de la commune, et de participer aux réunions du groupe des référents.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à communiquer à Pontivy Communauté les nom, prénom et adresse électronique du référent ainsi désigné.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le registre dûment signé,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER

MAIRIE DE NEULLIAC (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,
Véronique BLANDEL